



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Deloitte.

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide

92908 Paris La Défense Cedex
France

Abionyx Pharma S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur
l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses
valeurs mobilières de la société réservée aux
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise***

Assemblée générale mixte du 11 juin 2021 - Résolution n°21
Abionyx Pharma S.A.
33-43, avenue Georges Pompidou – Bât. D – 31130 Balma
Ce rapport contient 3 pages
Référence : PS - 212.276 REAO PEE



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Abionyx Pharma S.A.

Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou – Bât. D – 31130 Balma

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 11 juin 2021 - Résolution n°21

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, pour un montant maximum de 30.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.



Deloitte.

Abionyx Pharma S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires
et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise
21 mai 2021*

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par Conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes,

Labège, le 21 mai 2021

KPMG S.A.

Pierre Subreville
Associé

Bordeaux, le 21 mai 2021

Deloitte & Associés

Stéphane Lemanissier
Associé